

Direction

Secrétariat général

Désignations

## RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 14 janvier 2016

### **OBJET : REMPLACEMENT DE CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX DANS DIVERS ORGANISMES ET DANS LES COMMISSIONS INTÉRIEURES DE TRAVAIL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.**

Mesdames, messieurs,

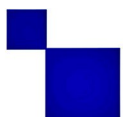
Nos collègues MM. Bruno Beschizza et Stéphane Salini ayant, consécutivement à leur élection au Conseil régional d'Île-de-France, démissionné de leur mandat de conseiller départemental, nous devons aujourd'hui pourvoir à leur remplacement dans les organismes extérieurs ainsi que dans les commissions intérieures du Conseil départemental où notre Assemblée les avait désignés.

Je vous propose de déléguer leur suppléant respectif, élu en application de la loi n°2013-43 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires.

Ainsi, je vous propose que M. Mohamed Ayyadi, conseiller départemental, remplace M. Bruno Beschizza en tant que membre de la 6ème commission intérieure de travail du Conseil départemental *développement durable* et en tant que représentant du Département dans les organismes suivants :

- les collèges publics Claude Debussy, Pablo Neruda, Victor Hugo, Gérard Philipe, Le Parc, Christine de Pisan et Simone Veil sis à Aulnay-sous-Bois ;
- le collège privé sous contrat d'association Espérance sis à Aulnay-sous-Bois ;
- le syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP).

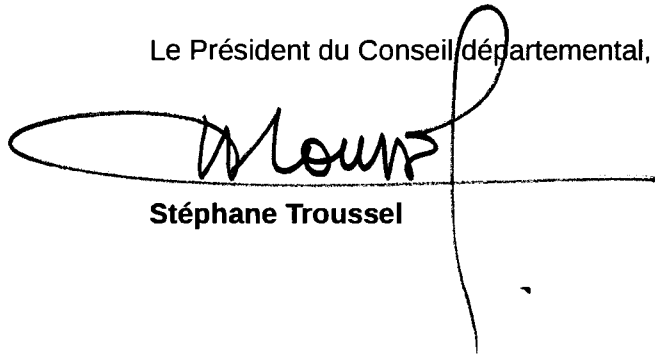
De même, je vous propose que M. Hamid Chabani, conseiller départemental, remplace M.



Stéphane Salini en tant que membre de la 5ème commission intérieure de travail du Conseil départemental *Éducation et jeunesse* et en tant que représentant du Département dans les organismes suivants :

- les collèges publics Liberté, Paul Langevin, Pierre Sépard, Paul Bert, Anatole France et Jacques Jorissen sis à Drancy ;
- le conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN), en qualité de suppléant ;
- le centre international de Bagnolet pour les œuvres chorégraphiques – Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis ;
- le syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne.

Le Président du Conseil départemental,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Troussel', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive, with a large loop at the end that extends upwards and then down to cross the line again.

**Stéphane Troussel**

## Délibération n° du 14 janvier 2016

### REPLACEMENT DE CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX DANS DIVERS ORGANISMES ET DANS LES COMMISSIONS INTÉRIEURES DE TRAVAIL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.

**Le Conseil départemental,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code électoral,

Vu sa délibération n°2015-IV-19 du 9 avril 2015 modifiée relative à la désignation dans divers organismes,

Vu les démissions de leur mandat de conseiller départemental de MM. Bruno Beschizza et Stéphane Salini,

Vu le rapport de son Président,

#### **après en avoir délibéré**

- DÉSIGNE M. Mohamed Ayyadi comme membre de la 6ème commission intérieure de travail du Conseil départemental *Développement durable* ;

- DÉSIGNE M. Hamid Chabani comme membre de la 5ème commission intérieure de travail du Conseil départemental *Éducation et jeunesse* ;

- DÉSIGNE, en remplacement de M. Bruno Beschizza, M. Mohamed Ayyadi, conseiller départemental :

- au conseil d'administration des collèges publics Claude Debussy, Pablo Neruda, Victor Hugo, Gérard Philipe, Le Parc, Christine de Pisan et Simone Veil sis à Aulnay-sous-Bois ;
- au conseil d'administration du collège privé sous contrat d'association Espérance sis à Aulnay-sous-Bois ;



- au conseil d'administration du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne.

- DÉSIGNE en remplacement de M. Stéphane Salini, M. Hamid Chabani, conseiller départemental :

- au conseil d'administration des collèges publics Liberté, Paul Langevin, Pierre Sépard, Paul Bert, Anatole France et Jacques Jorissen sis à Drancy ;
- au conseil départemental de l'éducation nationale, en qualité de suppléant ;
- au conseil d'administration du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne ;
- au centre international de Bagnolet pour les œuvres chorégraphiques – Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
le Directeur général des services,

**Valéry Molet**

Adopté à l'unanimité :

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Abstentions :

Date d'affichage du présent acte, le

Date de notification du présent  
acte, le

Certifie que le présent acte est  
devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*